



La dernière largesse du gouvernement envers les chasseurs de gibier d'eau.

Voilà les chasseurs peuvent tirer à titre expérimental la Bernache du Canada (*Branta canadensis*).

Quelle merveilleuse avancée ne trouvez-vous pas messieurs les chasseurs ?

On nous retire des espèces à tour de bras, des territoires pour en faire des sanctuaires et des périodes de chasses pour tuer la chasse traditionnelle. Mais en contrepartie, on nous accorde le droit de réguler une espèce invasive qui pose problème.

Oui car regardons bien les choses en face la Bernache du Canada est bien une espèce invasive qui doit être régulée au même titre que bien d'autres. Mais en aucun cas, cela ne peut être considéré comme un gibier noble que les chasseurs réclament sur leur tableau de chasse. Cette espèce invasive, concerne un nombre infime de chasseurs en raison de la localisation dérisoire de son implantation sur le territoire français. Mais le gouvernement et les députés dans leur largesse, nous font entendre que c'est un cadeau qu'ils nous font.

Certes en cette période de Noël, il est temps de faire des cadeaux et c'est toujours agréable que d'en recevoir. Mais en aucun cas, nous ne pouvons accepter de croire que la régulation de la Grande du Canada, compensera les pertes que nous enregistrons depuis maintenant quelques années. Là encore, nous marchons sur la tête... regardez les dates de fermeture qui sont au 10 février alors que l'on vient de nous confirmer par le conseil d'état que la chasse des oies serait fermée le 31 janvier.

Nous nous demandons légitimement qui peut penser et rédiger de tels textes qui sont en totale contradiction.

- Qui peut prétendre que les anti tout, ne vont pas encore nous faire croire que l'on peut avoir confusion d'espèce et faire casser cet arrêté ? ([déjà sur un site](#))
- Qui peut prétendre que le texte a été mis en relation avec des écologistes de terrain (chasseurs) ?
- Qui peut prétendre que le texte sera applicable en relation avec les multitudes de loi et circulaires qui gèrent la chasse en France ?
- Qui peut prétendre que l'ONCFS ne verbalisera pas un chasseur car il n'a pas enregistré sur le carnet de prélèvement cette nouvelle espèce ?
- Qui peut prétendre que le transport ne sera pas interdit par veille sanitaire ?
- Qui peut prétendre que le texte n'est pas là pour masquer la forêt des restrictions ?
- Qui peut prétendre que l'on est pas en train de flouer les chasseurs de gibier d'eau ?

Alors messieurs les rares chasseurs qui seront concernés par la présence des bernaches du Canada sur vos territoires, pensez, que pour avoir sacrifié la chasse des oies à tous les chasseurs, vous pouvez réguler la bernache du Canada.

Mais savez-vous que l'on ne fait que légaliser des pratiques départementales que l'on met en place au niveau national.